RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Adhésion à "La Ressourcerie du Pays de Liège"

Dans le cadre d'un partenariat avec Intradel pour la collecte des encombrants dans notre commune, l'adhésion à « La Ressourcerie du Pays de Liège » a été soumise à l'approbation du Conseil communal.

Cette collecte à domicile (sur rendez-vous) sera opérationnelle dès le 1er janvier 2021 pour une durée de trois ans.

La Ressourcerie offre une solution pour **gérer les objets encombrants** de la manière la plus **respectueuse qui soit pour l'environnement**.

En effet, une fois collectés, les encombrants sont triés en fonction de leur état ensuite, ils seront soit réutilisés par l'intermédiaire de **magasins de seconde main**, soit démantelés et intégrés aux **filières de recyclage** propres à chaque matériau. Le cas échéant, ils peuvent aussi être **valorisés en énergie électrique**.

Que puis-je déposer ?
en bon ou en mauvais état :
• meubles, objets de décoration, vaisselle, tissus d'ameublement
• livres, jouets, vélos et autres objets de loisirs
• électroménagers, appareils électriques et électroniques (friteuses vidées de leur huile)
• matériel de chauffage ou articles métalliques (ex. : tondeuses) vidés de leur carburant et huile de moteur
• sanitaires
• Pvc de construction, frigolite, outils, portes, bois (sans clous apparents), métaux, plastiques, marbres.

Comment procéder ?
• j'appelle le 04/220 20 00
• je prends rendez-vous avec l'équipe de collecte
• je donne une liste de mes encombrants (la plus complète possible)
• je place mes encombrants au rez-de-chaussée de mon immeuble (pas sur le trottoir) le jour convenu
• je groupe les pièces multiples (lier les planches, placer les petits objets dans des boîtes en carton).

Vente de bois groupée de l'exercice 2021 - Principe de la vente

Une vente de bois groupée est fixée le mercredi 18 novembre 2020 à 9h à la salle des fêtes du CPAS d'Ougrée. Un accord sur le principe de la vente est soumis à l'approbation du Conseil.

Depuis 3 ans maintenant, cette vente de bois groupée s'effectue par soumission selon des modalités spécifiques.

Notre Commune doit être représentée par un membre du Collège communal et/ou son délégué.

Sur notre territoire communal, cela concerne 2 lots de bois marchand et 4 lots de bois chauffage (dans le respect des articles 47, 48, 78 et 79 du code forestier).

Le résumé des lots se présente comme suit :

LOT	LIEU DIT	CUBE MOYEN	CIRCONFÉRENCE MOYENNE	GRUMES	HOUPPIERS
201 (Marchand)	-	1359 dm²	107 cm	288 m³	
202 (Marchand)	Les Communes	257 dm³	66 cm	226 m³	7 m³
301 (Marchand)	-	243 dm³	63 cm	9 m³	24 m³
302 (Marchand)	-	250 dm³	64 cm	19 m³	1 m³
303 (Marchand)	Bellegrange	215 dm³	61 cm	10 m³	
304 (Marchand)	Chêneux	376 dm³	80 cm	44 m³	3 m³